



DEMANDE D'ALLOCATION DE SALAIRE UNIQUE

Conformément à l'article 13 de la loi n°007/2017 du 09 août 2017 fixant le régime des prestations familiales et sociales applicables aux agents de l'Etat et leurs ayants droit.

Conformément aux articles 4 et 8 de l'arrêté n°001752/MEFSN/CPPF déterminant les modalités de versement des prestations familiales et sociales aux agents de l'Etat et à leurs ayants droit.

PIECES A FOURNIR

1 formulaire de demande d'allocation de salaire unique renseigné et signé*
Le dernier bulletin blanc (solde)
1 attestation sur l'honneur (imprimé CPPF)
1 copie légalisée de l'acte de mariage
1 copie de la carte (ou du récépissé) d'immatriculation à la CNAMGS du deuxième parent non agent public en cours de validité

** obligatoire*

AGENT DE RECEPTION	DATE DE RECEPTION
Nom & Prénom, signature	